

Services d'eau et d'assainissement : *nouveaux modes de consommation* nouveaux modèles de financement ?

SYNTHÈSE

DU COLLOQUE

DU CERCLE

FRANÇAIS

DE L'EAU

ASSEMBLÉE

NATIONALE



PARIS

3 DÉCEMBRE 2009



CRISE DE DURABILITÉ

Nous avons les meilleurs services publics en Europe, mais nos services d'eau sont-ils durables ? À la question posée par Bernard Barraqué, les intervenants ont répondu collectivement négativement sur le plan de la viabilité économique, si le recouvrement des coûts continue à dépendre des volumes consommés.

Les causes de la crise sont multiples : baisse structurelle des consommations, missions nouvelles dans le domaine de l'environnement et de la santé, indispensable entretien et renouvellement du patrimoine collectif.

Il faut bâtir un nouveau modèle conceptuel qui assure la viabilité économique des services et intègre, à la fois, les questions de responsabilité écologique, d'utilisation rationnelle de la ressource et la question sociale.

SORTIE DE CRISE ?

Il y a une certaine injustice à vouloir tout faire payer au consommateur. Certes il faut différencier ce qui relève de la facture et de l'impôt, mais sommes-nous d'accord sur les missions qui incombent à l'un et à l'autre ? Ou se situent les frontières du service d'eau et d'assainissement ? La question est communément posée mais les réponses sont plurielles.

Pour l'instant, c'est l'expérimentation tarifaire et contractuelle qui est à l'œuvre.

Une tarification peut être différenciée selon la période, plus l'eau est difficile à obtenir plus elle est chère pour le consommateur. La rémunération de l'opérateur peut être différente, forfaitaire pour une partie, sur des performances pour le reste. L'introduction de mécanismes incitatifs, bonus/malus, à partir d'indicateurs de performance, rencontre l'assentiment des collectivités et de leurs conseils.

La concurrence entre opérateurs au sein d'un territoire qu'il soit départemental ou d'agglomération est vécue comme un aiguillon pour permettre à l'autorité publique d'obtenir les performances attendues.

L'arsenal juridique et contractuel permet de mettre en œuvre des solutions innovantes.

Mais il n'y a pas de modèle universel pour faire face à la diminution des consommations.

L'IMPÉRATIF DE TRANSPARENCE

La demande sociale de transparence autour du prix de l'eau reste forte.

L'observatoire sur les performances des services publics d'eau et d'assainissement de l'ONEMA va permettre de comparer le couple prix-service.

Quant à la tarification sociale, la réponse est unanime : nécessaire pour une partie infime de la population qui cumule les difficultés, l'efficacité du dispositif doit primer sur tous les autres aspects du débat.

La recherche de nouveaux modes de financement durable des services dépend de notre capacité collective à affronter le réel avec courage. Il nous faut rappeler des évidences et en tirer les conséquences. Le prix est toujours le résultat d'un service. La partie fixe est indispensable pour financer une économie à 80 % de coûts fixes. Le citoyen doit savoir ce qu'il paye et pourquoi. La concurrence entre opérateurs privés et publics, s'ils sont soumis aux mêmes exigences de performance, est un formidable levier d'efficacité.

À cette aune-là, nous continuerons durablement d'avoir des services parmi les plus performants et les plus appréciés de la population.



ACCUEIL

Concilier environnement et financement

par Jean GAUBERT, député,
coprésident du Cercle Français
de l'Eau



*La baisse des consommations d'eau pose aux services d'eau et d'assainissement des problèmes technologiques et économiques croissants. Si nul ne conteste le bien fondé des politiques d'économie d'eau, cette situation remet en cause un système de recouvrement des coûts assuré par une consommation variable qui devait s'accroître dans la durée. **Les treize mille services d'eau et vingt mille d'assainissement se trouvent dans une situation paradoxale : promouvoir de bonnes pratiques diminuant leurs recettes !** L'énergie est confrontée au même problème. Comment concilier environnement et financement sans transférer la facture de ce que nous devons assumer ? Les missions des services d'eau et d'assainissement se sont accrues. Il ne s'agit plus seulement d'assurer l'alimentation en eau potable et de maîtriser les rejets mais de reconquérir le bon état écologique des eaux. Est-ce au consommateur de financer la reproduction des poissons, la préservation des eaux de pluie, la prévention des inondations, la protection des périmètres de captage, la trame bleue, ou la coopération décentralisée ? Il faut réfléchir à la logique économique et à l'acceptabilité sociale des mesures financières. Les consommateurs sont réticents à l'augmentation de la facture d'eau et leurs représentants souhaitent en limiter la partie fixe. Le dialogue précisera ce qui doit relever de l'impôt et ce qui doit être porté sur la facture. Si l'eau*

*est un droit comme le précise la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA), il faut en définir les conditions de mise en œuvre. **Nos propositions sur la viabilité économique des services doivent intégrer à la fois les questions de responsabilité écologique, d'utilisation rationnelle de la ressource et la question sociale.***

INTRODUCTION

Une gestion durable par une gouvernance territoriale

par Bernard BARRAQUE, directeur
de recherche au CNRS, professeur
consultant à Agro Tech Paris

Tout cela fonctionnait d'autant mieux que l'on vendait toujours plus d'eau. Le modèle s'auto-entretenait et paraissait durable, mais à partir du moment où les volumes baissent, la crise du financement apparaît.

Nous avons les meilleurs services publics en Europe, mais nos services d'eau sont-ils durables ? Nous avons une tarification au volume, et un bon



*À Paris, la consommation d'eau a baissé de 25 % en quinze ans posant un problème d'équilibre budgétaire. En grande périphérie, au contraire cela augmente. Par quelles technologies, quelles techniques, quels choix territoriaux, sociaux et quelles gouvernances doit-on répondre à ces situations ? Pour comprendre remontons le temps. Au XIXe siècle, il fallait amener le plus d'eau possible, pour nettoyer la ville. Cette eau devait également desservir les fontaines publiques, mais en petits volumes. Il a fallu inventer un système flexible avec prise en mains par l'État pour les capitales et par des régies locales pour les collectivités. Amener une quantité d'eau importante plaçait les villes dans la dépendance des États ou de niveaux de gouvernements supérieurs puisqu'il fallait des autorisations pour prendre cette eau à distance. À la fin du XIXe siècle, à la suite des découvertes bactériologiques on découvre l'usine d'eau potable, d'abord à filtration puis à traitements chimiques. Les villes vont acquérir de l'autonomie car elles pourront capter l'eau juste en amont de leur territoire. Cela crée une indépendance des collectivités locales par rapport aux gouvernements supérieurs. **Ce "municipalisme" se produit dans toute l'Europe. Très vite cependant, le service à domicile apportant un confort, il est considéré comme un service commercial, financé par le consommateur, par la facture d'eau.***

*niveau de confort. On sait faire de l'eau potable en partant d'une eau dégradée et la rendre dépolluée à la rivière. Mais nous avons les éléments d'une crise multiforme : renouveler le patrimoine sans subventions, améliorer les performances, payer les coûts complets, appliquer des directives européennes et des normes croissantes malgré leurs coûts. La facture devient « imbuvable » pour les plus démunis, même en Europe. Certains tentent l'aventure d'éco-solutions individuelles réduisant leur niveau de solidarité avec ceux qui ne peuvent payer. **La nouvelle donne procède du génie de l'environnement, avec ses techniques nouvelles et sa gestion par la demande.** Partout où il n'y a pas les moyens par défaut de collectivités locales, il n'y a pas de bons réseaux publics. Il faut en discuter collectivement sinon ce sera l'anarchie qui fragilisera la force du modèle européen de l'eau : les collectivités locales et le réseau public. Si le service public d'eau potable en réseau et les collectivités locales et leurs regroupements sont incontournables, l'intervention de niveaux supérieurs de gouvernements comme les départements pour les péréquations financières, le partage des ressources et les interconnexions est souhaitable. Comment financer cela ? Jusqu'à où charger la facture d'eau pour lui faire porter des choses qu'elle ne devrait pas ? **La question de la durabilité du financement des services est posée.***

Répondre aux nouveaux modes de consommation d'eau

Bruno MARESCA, responsable du département évaluation des politiques publiques au CREDOC

Les causes de la baisse des consommations d'eau dans les villes européennes

La baisse régulière de consommation d'eau constatée depuis 1995 dans les grandes villes françaises et européennes semblait être une tendance écocitoyenne. Mais en réalité, les comportements sont loin d'intérioriser cette sensibilité à l'écologie et aux gaspillages. La baisse est liée à des changements structurels de l'évolution de la population, à sa variation dans un territoire et plus encore à la transformation des activités économiques ou publiques. Les ménages ne sont pas les seuls consommateurs d'eau. **Les trois-quarts de la baisse des consommations sont attribuables à la transformation des tissus économiques à l'intérieur des grandes villes.** Les espaces périurbains ont une croissance démographique, les espaces urbains connaissent une stabilité voire une baisse de la population et une chute d'activités industrielles ou artisanales, consommatrices d'eau. La variabilité des consommations d'eau en Europe est descendue de cent m³ par an et par habitant à soixante. Depuis 2001, le processus s'est amplifié. En 2008, la consommation par an et par habitant est de 96 m³ à Paris et 56 m³ à Berlin. Les réseaux, dimensionnés pour des consommations supérieures, posent de graves problèmes aux autorités sanitaires : dans un réseau en sous charge, les stagnations compromettent la qualité de l'eau. Dans l'habitat individuel entre 1990 et 2000, la consommation est restée stable. Pourtant les sensibilités



De gauche à droite, **Eric RAMBAUD** et **Bruno MARESCA**.

à l'écologie se sont accrues et ont pesé sur les comportements. Comment comprendre ce phénomène qui cache deux tendances contradictoires ? L'une est relative à un processus d'économie d'eau : **le renouvellement des appareils ménagers.** Un lave-linge ou un lave-vaisselle consomme beaucoup moins d'eau aujourd'hui. L'autre tendance qui contrecarre la première c'est **l'amélioration du confort des logements.** Ces deux tendances constituent un croisement stable dont ne sait à quel moment il va baisser. Cela baisse essentiellement auprès des gestionnaires d'immeubles d'habitat collectif, de bureaux et de services publics. Tous ont cherché à faire des économies d'eau et d'énergie. Ne

voir que l'eau est une façon étroite de raisonner. Pour le consommateur, pour le gestionnaire, la question centrale porte sur la maîtrise des charges globalisées dans lesquelles entrent l'eau et l'énergie.

Jean-Luc TRANCART, professeur à l'École Nationale des Ponts et Chaussées
Bâtir un nouveau modèle conceptuel

Le Grand Journal de Canal+, consacré au sommet de Copenhague, a demandé à des responsables publics et à des vedettes ce qu'ils avaient fait ce jour-là pour la planète. La réponse unanime a été : « j'ai arrêté le robinet pendant que je me lavais les dents. ». Le ministre de l'Écologie a déclaré en 2008 : « L'eau est sacrée, nous sommes dans le jardin de Dieu ». Le jardin de Dieu n'est pas dans la rationalité. **Nos rapports avec l'eau s'apparentent à ce que les sociologues appellent la « pensée magique »**, comme penser que laisser l'eau couler porte malheur à la planète. Quinze litres par jour lorsqu'on laisse couler l'eau du ro-

Quinze litres d'eau par jour lorsqu'on laisse couler l'eau du robinet, c'est peu par rapport à une entrecôte équivalant à un mètre cube.

Jean-Luc TRANCART



De gauche à droite,
Yves GOURITEN et
Jean-Luc TRANCART.

binet, c'est peu par rapport à une entrecôte équivalant à un mètre cube.

La question planétaire du climat a créé un seul mode de pensée dans le domaine de l'environnement: les actions individuelles auraient autant de poids que les autres, indépendamment de l'endroit où elles sont accomplies.

L'autre idée est la raréfaction de la ressource et l'assimilation à l'énergie. Il est dit qu'on va manquer de pétrole, de terres pour l'agriculture et d'eau. Tout est mis dans le même paquet avec un sentiment de peur croissant dans la population.

À la crise économique s'ajoute la crise écologique pour définir un nouveau mode de consommation. Le succès du bio et du *hard discount* montre qu'il existe une tendance: « consommez mieux, consommez moins cher ». En consommant moins cher, on consommerait mieux ? Cela crée une catalyse dans l'opinion publique expliquant le comportement sur l'eau.

La perte de confiance dans les institutions et le désir d'agir individuellement sont une caractéristique de notre temps. Le schéma de prise de conscience de l'opinion à l'échelle mondiale est un dialogue télévisuel entre porte-paroles, s'adressant à l'individu isolé devant son téléviseur et lui délivrant le message: « vous pouvez agir individuelle-

ment. ». L'action individuelle est mise en avant, y compris pour l'eau alors que l'action collective ne l'est pas.

Dernier point l'évolution de la vision de la ville. On passe à des échelles plus locales en proposant des solutions pour réduire l'empreinte urbaine, comme les éco-quartiers.

Quelles en sont les conséquences pour l'eau? Des attitudes nouvelles n'ayant pas d'impact sur les consommations. Aujourd'hui, quel responsable politique ou économique va dire : cela ne sert à rien d'arrêter l'eau pendant qu'on se lave les dents, cela n'a aucun impact sur la ressource? Des évidences du métier

Les trois-quarts de la baisse des consommations d'eau sont attribuables à la transformation des tissus économiques à l'intérieur des grandes villes.

Bruno MARESCA

passent au second plan. Le prix de l'eau n'est pas celui du produit mais celui du service, le petit cycle urbain a peu d'influence sur le grand cycle, la diversité des situations locales est telle que les discours nationaux n'ont pas d'intérêt et il existe des limites économiques à la lutte contre

les gaspillages. Ces arguments sont peu audibles. Ces nouveaux modes de pensée sont puissants et irrésistibles. Il faut les considérer comme un fait et une contrainte nouvelle au même titre qu'une contrainte environnementale. Les campagnes de communication sur le service de l'eau ne servent à rien. Que doit-on faire? Sur le plan technique, ratisser les canalisations pour éviter les risques sanitaires dus à la stagnation de l'eau dans les tuyaux. Sur le plan économique nous subissons un effet de ciseaux entre les coûts et les recettes, d'autant plus important en France que les parties fixes de la tarification sont faibles. Notre modèle de tarification au mètre cube est-il encore pertinent? Le financement des stations d'épuration n'a pas de lien direct avec les ménages. C'est un ouvrage collectif. Pourquoi faudrait-il le payer sur le prix de l'eau? Il faut bâtir un nouveau modèle conceptuel. La technologie, comme la télé-relève, peut aider à trouver des solutions tarifaires intelligentes.

Éric RAMBAUD,
président de Vendée Eau
Des tarifications et des rémunérations différenciées

La départementalisation de la politique de l'eau est une réalité que nous vivons en Vendée depuis cinquante ans. La première de ses caractéristiques c'est sa saisonnalité. Nous consommons deux fois et demie plus d'eau en été qu'en hiver. Les difficultés d'alimentation en eau potable, en été, sont liées à une ressource difficile à traiter et à distribuer. En Vendée il n'y a pas de grand fleuve, les nappes sont peu prolifiques: ce sont surtout des retenues à l'eau dégradée. L'autre caractéristique de Vendée Eau est sa compétence unique, l'eau potable. Nous avons un budget devant s'équilibrer seul sans subventions de collectivités, apport d'un budget général ou d'un autre service public. La dépense doit être adaptée à la recette.

Comment faire pour que nos recettes soient constantes et à hauteur de

nos charges alors que les volumes stagnent ?

Pour 2010, nous sommes partis sur **une nouvelle tarification basée sur une eau difficile à fournir, donc chère. Plus elle sera difficile à obtenir, comme en été, plus elle sera chère pour le consommateur.** L'eau sera plus chère en été qu'en hiver.

Les charges représentent 25 % pour l'investissement, 5 % pour le fonctionnement et 55 % pour la rémunération des opérateurs. Nous étudions la façon d'adapter ces rémunérations aux nouveaux modes de consommation.

Nous sommes dans la configuration d'une concurrence certaine, nous faisons appel à quatre opérateurs. Au fil des années nous provoquons une nouvelle organisation territoriale générant de la nouveauté et donc une concurrence accrue.

Nous allons également **vers des contrats de courte durée,** gages d'adaptabilité aux modes de consommation.

Nous nous acheminons **vers une rémunération forfaitaire.** Dans les nouveaux contrats, 60 % de la rémunération sont basés sur le nombre

Il n'y a pas un tarif acceptable et un tarif insupportable de l'eau, mais un besoin d'explication.

Tarif unique et qualité de service public ne signifient pas exploitant unique.

Yves GOURITEN

d'abonnés constant, et même légèrement à la hausse car le département est attractif. Ce pourcentage n'est pas négligeable pour asseoir une pérennité de la qualité de service des opérateurs. Les 40 % de la rémunération restante sont liés au volume se déclinant selon des tranches dégressives. Les derniers volumes sont moins rémunérés incitant les opérateurs à veiller sur les volumes distribués. **C'est une politique à connotation environnementale.**

La dernière nouveauté est **l'engagement sur les performances** avec des pénalités pour non-respect. Nous avons listé neuf pénalités, dont le rendement des réseaux et la lutte contre les fuites et les gaspillages d'eau. L'opérateur a pour obligation de respecter un seuil défini au départ sur la durée du contrat. S'il n'est pas en

mesure de prendre les dispositions, il entre dans un calcul de pénalités. Au-delà du montant de la pénalité, faible par rapport à la rémunération globale, c'est l'état d'esprit qui compte. Peu d'opérateurs souhaitent que l'on fasse de la publicité autour de pénalités liées à leur service.

Nous ne sommes que dans une notion de pénalités-sanctions permettant d'assurer un niveau minimum défini au moment de la signature du contrat. Nous souhaitons aller **vers une notion de bonification: plus l'opérateur sera performant, plus il sera gratifié.**

Yves GOURITEN,
direction générale
environnement et services
urbains, Nantes Métropole
*Un besoin d'explication et de
transparence*

La communauté urbaine de Nantes s'est substituée en 2001 aux entités administratives gérant l'eau et l'assainissement dans l'agglomération. Il y avait cent soixante-dix éléments tarifaires pour établir une facture, la lisibilité était difficile, et une quinzaine

Salle Victor Hugo,
à l'Assemblée
Nationale.





de contrats de gestion de tout ordre : de la régie, des contrats de gérance ou de régies intéressées. Les élus se sont interrogés sur ce qu'il fallait faire au niveau des services et des modes de gestion. **Sur les tarifs, l'option politique a été claire : tendre vers une harmonisation et simplifier la facture, avec une recherche de transparence.** Pour l'eau potable, on est passé de 0,7 à 1,20 euro le m³ en cinq ans sans révolution. Pourtant, dans certaines communes, la population a connu des augmentations de 10 % par an.

Nous avons réalisé une facture commune, eau plus assainisse-

La tribune pour cette première table ronde réunissait Yves GOURITEN, Jean-Luc TRANCART, Pierre VICTORIA, Éric RAMBAUD et Bruno MARESCA.

ment puisque la communauté urbaine avait cette double compétence. Pour les usagers, ce qui compte c'est la facture in fine. Quand les communes avaient une forte augmentation en assainissement, il était possible de diminuer l'eau et de stabiliser l'évolution tarifaire eau plus assainissement. Cela a été basé sur une prospective financière précise, même si nous nous interrogeons sur la consommation d'eau. Nous avons expliqué que le tarif de l'eau était la conséquence d'une série d'hypothèses. Par exemple de l'évolution de la consommation d'eau, 1 % de variation a un impact automatique sur le tarif. La transparence dans la fixation des tarifs a permis d'expliquer qu'il est la conséquence de différents éléments. Il existe de fortes disparités de tarifs en France. **Il n'y a pas un tarif acceptable et un insupportable, mais un besoin d'explication.** Elle a été forte au niveau de la communauté urbaine. Les usagers sont aussi des contribuables, des citoyens. Ils ont compris que ce mouvement venait d'un mouvement plus large de mutualisation au sein de la communauté urbaine : sur l'eau et l'assainissement, sur les dé-

penses de voirie, des transports publics ou des déchets.

Pour l'organisation des services, nous avons travaillé à partir d'un rapport du Conseil Économique et Social sur la gestion des services publics en réseaux et **l'intérêt du modèle triangulaire à la française : l'autorité organisatrice, la collectivité, d'une part, l'opérateur, qu'il soit public ou privé, et l'usager consommateur.**

Dans la réflexion sur les modes de gestion, il y avait trois volontés politiques fortes. La première, que Nantes Métropole fixe les tarifs de l'eau et qu'ils ne résultent pas de contrats, mais chaque année de l'assemblée délibérante. La seconde, que la communauté maîtrise la politique d'investissement pour faire face aux stratégies patrimoniales qui dans les années à venir vont être importantes. Elle est propriétaire d'un patrimoine et en assume la responsabilité. C'est donc à elle d'opérer les choix stratégiques. De plus en communauté urbaine, l'intégration de plusieurs compétences a conduit à réaliser des travaux sur les réseaux et donc à réaliser des économies d'échelles. Ce sont des raisons fondamentales pour que Nantes Métropole conserve la maîtrise des investissements. Troisième volonté politique, la mixité des modes de gestion. **Tarif unique et qualité de service public ne signifient pas exploitant unique.** Nous avons une charte qualité en matière de services rendus à la population, et plusieurs exploitants. Le monopole en matière de régie n'est pas obligatoirement source de progrès. Le rôle du service d'eau n'est pas de vendre de l'eau. Nous appliquons les mêmes formules qu'en Vendée avec des conditions de rémunération liées aux efforts des exploitants.

La montée en puissance de l'autorité organisatrice lui permet de disposer de leviers potentiels pour faire face à la baisse des consommations. **La politique tarifaire n'est pas la seule solution.** C'est aussi le fait de travailler en commun et de jouer sur les investissements.

Nous souhaitons dépasser la notion de pénalités-sanctions pour aller vers une notion de bonification. Plus l'opérateur sera performant, plus il sera gratifié.

Eric RAMBAUD

Il y a deux visions de l'eau qui s'affrontent : économique, que traduit le tarif calculé essentiellement à partir de frais fixes, et la vision écologique.

Daniel LOUVET,
maire adjoint à l'urbanisme et à
l'environnement d'Orgeval

Intégrer les nouvelles missions des services d'eau

Ambroise GUELLEC, ancien ministre, ancien président du comité de bassin Loire-Bretagne

La montée en puissance des acteurs territoriaux et du niveau européen

L'agence de l'eau Loire Bretagne, 30 % du territoire national, a connu une faible décroissance de la consommation d'eau ces six dernières années, de 1 % par an. Je dis ces six dernières années, mais je n'ai pas les trois dernières. Depuis 2006 nous ne parvenons pas à obtenir des éléments sérieux concernant les consommations, non pas dans les collectivités mais au niveau de chaque grand bassin et au niveau national.

Il y a toujours eu ce débat sur le service public de l'eau, entre l'eau bien commun et le service économique et social assuré à la population. **Les services à la population doivent assurer leur propre fonctionnement. Si on leur demande en plus d'assurer la gestion des zones humides pour l'avenir de la planète ou de vérifier que chacun en se lavant les dents ait fermé son robinet, on ne s'en sortira pas.** On doit s'intéresser aux niveaux d'appréhension des problèmes de gestion. C'est l'aspect territorial qui me paraît important. **L'intercommunalité s'est affirmée ces vingt dernières années.** Les communautés de communes, d'agglomération ou les communautés urbaines exercent pour l'essentiel la maîtrise d'ouvrage. Le donneur d'ordres est là. L'eau est un élément qui s'ajoute aux autres politiques en faveur de la population. Cette nouvelle donne doit être intégrée, beaucoup plus qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, en faveur d'une gestion cohérente



De gauche à droite : Sylvain ROTILLON et Ambroise GUELLEC.

à l'échelle d'un territoire. En ce qui concerne la relation État-collectivités, il faut souligner l'importance des institutions de bassins. **Le rôle des agences reste irremplaçable.** Elles ne fonctionnent bien qu'en lien avec des collectivités de type régional. **Il faut souligner l'importance du niveau, non plus celui de l'État mais celui du dessus, l'Européen.** Les autorités de gestion prévues par la législation communautaire devraient ne pas être l'État centralisé mais une institution régionale.

Les services à la population doivent assurer leur propre fonctionnement. Si on leur demande en plus d'assurer la gestion des zones humides ou de vérifier que chacun en se lavant les dents ait fermé son robinet, on ne s'en sortira pas.

Le rôle des agences et des institutions de bassins reste irremplaçable.

Ambroise GUELLEC

Nous adorons, en France, nous critiquer, en supposant qu'ailleurs tout va bien. En tant qu'élu européen j'ai eu à me battre pour que la France ne soit pas condamnée pour les problèmes de nitrates. J'ai constaté les dérogations en série qui étaient attribuées à des pays voisins.

Dans la gestion de l'eau, il faut de la logique, de la compétence et ne pas tout mélanger. Dans l'application des principes globaux, chacun doit exercer son métier avec les compétences dont il dispose.

Sylvain ROTILLON, chef de projet services publics d'eau et d'assainissement de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)

Le prix est la résultante de la façon dont le service est géré

L'observatoire sur les performances des services publics d'eau et d'assainissement a pour objectif de dépassionner le débat sur les services d'eau, objet de polémiques essentiellement autour du prix, et de le



recentrer sur des bases objectives, d'apporter cohérence et éléments de repères. **Si le prix est peu élevé, une partie importante de la population le trouve cher.** Des problèmes d'accession sociale à l'eau existent, la demande sociale de transparence autour du prix de l'eau est forte. Les services font face à de nouveaux enjeux: la baisse des consommations, le renouvellement des réseaux. Les deux éléments font peser des risques sur les modes de financement. **Reste centré sur le prix c'était ne voir qu'une partie du problème. Le prix est la résultante de la façon dont le service est géré. Il faut sortir de la logique prix et suivre les indicateurs de performance afin de déterminer la qualité du service rendu à la population.** Pour autant le prix n'est pas considéré comme un élément accessible, il faut en garder la maîtrise.

L'observatoire a pour but aussi de **fournir des outils de pilotage aux collectivités petites ou moyennes sans moyens financiers.** À travers les indicateurs de performance, tous les gestionnaires pourront avoir les données permettant d'avoir une vi-

sion globale des différents éléments du service avec un suivi dans le temps. L'observation des rendements pourra être mise en regard avec la gestion. Cela permettra à la collecti-

Si le prix de l'eau est peu élevé en France, une partie importante de la population le trouve cher: la demande sociale de transparence est forte.

Le prix est la résultante de la façon dont le service est géré.

Sylvain ROTILLON

tivité de voir quelles sont les marges de progrès pour une bonne gestion.

L'observatoire permettra d'obtenir des informations plus objectives puisque les données ont été standardisées et fiabilisées depuis leur production jusqu'à leur mise en ligne. La fiabilité est au cœur de nos préoccupations. Cette information provient du rapport annuel sur le prix et la qualité des services que chaque collectivité doit rendre. Les données

ont été standardisées et redéfinies par un groupe de travail qui a réuni l'ensemble de leurs producteurs, représentant les administrations, la police de l'eau, la santé, les collectivités et les opérateurs publics ou privés. Il a mis plusieurs années pour aboutir à l'établissement d'indicateurs consensuels sur lesquels tout le monde soit d'accord sur les définitions.

L'outil n'est pas resté au stade de la définition. L'ensemble de la démarche a été adopté par les parties prenantes de la gestion de l'eau en France. Nous ne sommes pas un outil technocratique mis en œuvre par une officine gouvernementale déconnectée des acteurs de l'eau. Cette démarche est longue et a besoin de temps. Il faut un outil accepté et acceptable par tous et cela nécessite une concertation importante. Aujourd'hui quelques collectivités, à peu près toutes les grandes villes de France, ont commencé à saisir des informations: environ quatre cents représentants six cents services d'eau et d'assainissement. Ce n'est pas suffisant. On accuse du retard du fait du contrôle de la fiabilité des données. Ces informations sont accessibles en ligne avec, pour cette année, un objectif qui est de couvrir les services d'eau des collectivités de plus de trois mille cinq cents habitants. Une montée en puissance devrait se produire dans les trois prochaines années. L'objectif de la couverture complète du territoire national, fixé par la Secrétaire d'État, sera atteint dans cinq ans.

La Cour des Comptes tenait à ce qu'il existe un référentiel pour la politique de gestion de l'eau. Maintenant il existe. C'est aux collectivités de l'alimenter.

Michel DESMARS, chef du service eau de la Fédération nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)
Le coût de la sécurité sanitaire et environnementale

Les services d'eau et d'assainissement auront à faire face au renouvellement de leurs infrastructures et à des missions nouvelles, correspondant à des attentes fortes pour l'environnement et la santé.



Les instances européennes se sont saisies de ces questions et ont produit des directives applicables, mais difficiles à financer.

Au niveau européen, un recensement des produits ménagers et industriels dangereux a été fait : plus de cent mille substances risquent de se retrouver dans le milieu naturel et dans l'eau. Les stations d'épuration sont conçues pour traiter les matières organiques en suspension. Éventuellement l'azote et le phosphore suivant la technologie utilisée. Le reste n'est pas traité. Il va le falloir en application de directives européennes. Que fait-on en France ? Le Programme de Recherches de Substances Dangereuses dans l'Eau, RSDE, a identifié les substances aux risques sérieux. Il ne peut être question d'agir sur les cent mille substances. On en a cherché dans les rejets des établissements industriels et des stations d'épuration. Cent six substances ont été trouvées, soixante-quinze d'entre elles dans les rejets des stations d'épuration urbaines. Il y a certains métaux, des produits sanitaires, des composés du benzène, des hydrocarbures aromatiques, polycycliques. Le ministère de

À gauche, Jean GAUBERT, à droite, Michel DESMARS.

l'Écologie prépare des plans d'action contre les micros polluants.

Il y a les pesticides. Il faut réduire les rejets à la source, chez les industriels, dans les exploitations agricoles mais aussi au niveau des produits ménagers pour la vaisselle, le linge ou l'évier. Un

Pourquoi mettre les mesures pour protéger l'environnement et la santé publique à la charge des services d'eau et d'assainissement ? C'est un sujet d'intérêt général, il faudra chercher des ressources ailleurs.

Michel DESMARS

programme de recherche piloté par le CEMAGREF, en partenariat avec Suez-Lyonnaise des Eaux, conclut qu'un nombre de substances dangereuses est déjà arrêté par certaines stations d'épuration. Elles ne sont plus rejetées dans les milieux aquatiques mais transférées dans les boues d'épuration. Le problème n'est que déplacé. Le fonctionnement des stations d'épuration peut être amélioré en ce qui concerne le traitement de ces substances, soit en modifiant les procédés actuels soit en mettant des traitements complémentaires. Cela va avoir un coût. Un taux d'épuration supérieur de 50 % serait nécessaire. **Si on retire davantage de pollution de l'eau on la retrouvera dans les boues et il y aura d'autres problèmes et surcoûts pour les éliminer et les recycler.**

Un autre problème : les résidus de médicaments. Trois mille médicaments humains et vétérinaires peuvent se retrouver dans le milieu naturel et avoir des effets dans les milieux aquatiques, en particulier sur les poissons comme la féminisation. Les ministères de la Santé et de l'Environnement ont installé un groupe de travail pour améliorer la connaissance sur le sujet. Ensuite seront prises des premières mesures de prévention comme récupérer les médicaments qui ne sont pas utilisés, traiter les rejets des établissements de santé. Il n'est pas encore demandé aux services d'eau potable de mettre en place de nouveaux traitements mais des analyses supplémentaires. **Pourquoi les mettre à la charge des services d'eau et d'assainissement ? D'autres solutions sont envisageables puisque c'est un sujet d'intérêt général. Il faudra chercher des ressources ailleurs. Des solutions techniques existent mais elles ont un coût.** Il faut impérativement faire quelque chose pour protéger l'environnement et la santé publique : nos concitoyens ne comprendraient pas qu'on plaide dans un autre sens.

Jean GAUBERT, député, coprésident du CFE

Différencier ce qui relève de la facture et de l'impôt

Dans ce pays il est d'usage de faire croire que certaines prestations sont gratuites et de les faire payer par d'autres. Or toute prestation, toute taxe

Il est injuste de demander au consommateur de tout payer.

Il faudra bien que le contribuable paye sa part. Ce qui est d'intérêt collectif doit être payé par l'impôt.

Jean GAUBERT



a une valeur: elle doit figurer sur une facture, sur une feuille d'impôt. C'est injuste de demander au consommateur de tout payer. Il est normal que le consommateur paye la conséquence de sa consommation qui a généré des travaux nécessaires mais il faut tenir compte de certains paramètres.

Les consommations baissent. Pas uniformément et pour tous de la même façon. Quid des industriels qui assurent leur production d'eau, des ruraux qui ont leur puits, des gens qui ont leur assainissement et leur réserve d'eau en dessous de la gouttière? Si on n'y prête pas attention on va faire payer plus à certains et moins à d'autres. **Je suis étonné d'entendre des associations de consommateurs militer pour qu'il n'y ait plus de part fixe. C'est le moyen de faire payer des infrastructures nécessaires à tous, indépendamment de leur consommation.**

J'ai géré un syndicat d'eau. Il y avait en son sein des agriculteurs qui avaient leur puits. Il y avait des industriels qui avaient leur propre ressource mais leur branchement, puisqu'il en faut un et d'un certain di-

mensionnement. Il fallait que l'usine d'eau soit dans la capacité de produire pour satisfaire leur demande le jour où ils en avaient besoin. Et seulement ce jour-là. Si on faisait payer simplement au niveau de la consommation ce sont les gens qui sont captifs qui auraient payé ce réseau secondaire. L'été, où plus d'eau est consommée, oblige à un surdimensionnement des installations. **Ce ne sont pas toujours ceux qui génèrent le plus de charges qui en payent leur part représentative.**

Une catégorie doit payer: le pollueur, pas toujours facile à identifier. Cela se passe assez bien pour les industriels et les agriculteurs. Mais nous allons avoir des familles ayant un circuit différent dans leur maison, réseau collectif pour la consommation alimentaire et récupération d'eau de pluie pour le reste. Comment leur faire payer l'eau chargée de pollution renvoyée dans le réseau? Si nous ne réglons pas ce problème, nous ferons payer à certains ce que l'on ne fait pas payer à d'autres.

Au-dessus, il y a le contribuable. Nombre d'actions sont à caractère

*Une assemblée
nombreuse et
attentive*

général. Nous sommes dans un pays où il est plus facile de faire passer une taxe supplémentaire qu'un impôt. Et pourtant, à supposer que l'impôt soit juste, il est normal que ce qui est d'intérêt collectif soit payé par l'impôt et que ce qui est identifiable par la taxation ou la facture.

Réfléchir sur la fiscalité suppose de prendre en considération l'équité. L'acceptabilité sociale passe par cette question.

En intégrant les données sociales et en ne se limitant pas à des indicateurs proprement environnementaux on pourra parvenir à un développement durable.

Sophie GAUDEUL, CFTD

Il ne faut pas qu'on ait, demain, en France, deux services, une eau de qualité pour ceux qui sont dans une ville et une eau dégradée pour ceux qui vivent à la campagne.

Louis CAYEUX, FNSEA



1. De g à d, Pierre DUCOUT, Maire de Cestas, Secrétaire du CFE, Ambroise GUELLEC.
2. De g à d, Henri SMETS, Académie de l'eau et Conseil européen du droit de l'environnement, Pierre VICTORIA, délégué général du CFE, Jean GAUBERT.
3. Louise LAMODIERE-QUINCHON, chargée de mission du CFE.
4. De g à d, Marc RENAUME, Patrick FLICOTEAUX, Secours Catholique, Henri SMETS, Jean-Louis OLIVER, Académie de l'Eau.
5. Fabienne NEDEY, La Gazette des Commune. 6. Jean-Louis OLIVER, Arnault COMITI, Secrétaire général de la FENARIVE
7. À droite, Robert LE DUFF, CIDEGEF.
8. De g à d : Pascale PEIGNEN, SIAAP - Cité de l'eau et de l'assainissement, Pierre VICTORIA, François JOLY, SAUR.
9. De g à d : Jacques OUDIN, sénateur, président d'honneur fondateur du CFE, Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT, gouverneur du Conseil Mondial de l'Eau.



1



2



3



4



5



6



7



8

1. Jacques OUDIN, sénateur,
président d'honneur fondateur du CFE.

2. Louis CAYEUX, FNSEA.

3. Sophie GAUDEUL, CFDT.

4. Patrick MENON,
Secrétaire général d'Yvelines Environnement.

5. Danièle GADEAU, association PARU'S.

6. André PHILIPPE, Confédération nationale des
associations familiales catholiques (CNAFC).

7. Daniel LOUVET, maire adjoint à l'urbanisme et
à l'environnement d'Orgeval.

8. René-Martin SIMONNET, "Journ'eau".

9. Accueil CFE.

10. Hôtesse.

11. Julie HOURMANT,
relations presse du colloque du CFE.



9



10



11

Assurer un financement durable et soutenable des services d'eau

Loïc MAHEVAS, directeur général de SP2000
L'expérimentation et l'innovation contractuelle

Il n'y a pas de modèle universel de tarification pour faire face à la diminution des consommations. D'un point de vue contractuel il n'y a pas de modèle de rémunération unique. On ne raisonnera pas de la même manière avec un service confronté à des restrictions de ressources. Le modèle économique historique du contrat de délégation de services publics repose sur les volumes vendus facturés aux usagers. Plus les usagers consomment, meilleure est l'économie du contrat. À partir du moment où la consommation baisse ce modèle ne peut durer. Lors de l'accompagnement des collectivités pour les renouvellements de contrats, les entreprises se mettent dans la logique de subir cette baisse dans les prochaines années en répercutant cette tendance à la hausse sur le prix de l'eau. Or personne ne sait ce que seront les consommations. Nous réfléchissons à un modèle dans lequel, au lieu de subir la baisse, nous allons mener une approche plus constructive de l'évolution des assiettes. Voir comment on peut coupler à cette baisse d'autres indicateurs de performance pour améliorer la qualité des services et des infrastructures. **Finalement introduire un mécanisme incitatif.**

Nous avons besoin de maîtriser la ressource et les consommations. **Sobriété aquatique résonne avec maîtrise de l'efficacité énergétique.** Une baisse des consommations d'eau entraîne une baisse sur la production d'électricité : du pompage dans le milieu naturel jusqu'à la distribution à l'abonné, mais également



Ci-dessus,
Loïc MAHEVAS.

baisse chez l'utilisateur de sa facture énergétique puisqu'il y a baisse des consommations d'eau froide et d'eau chaude. Cet enjeu de maîtrise des pertes sur les réseaux et de consommation chez l'abonné n'aura pas la même dimension dans les grandes agglomérations souffrant d'une forte baisse que dans les communes rurales confrontées à des ressources se tarissant.

Nous étudions **un mécanisme de bonus-malus à partir d'indicateurs de performance**, comme la maîtrise des consommations et des fuites. Plutôt que de subir, pourquoi ne pas se fixer **un objectif contractuel de baisse des consommations** à donner au délégataire, s'inscrivant sur **une durée plus courte que celle des contrats**? En introduisant à travers un fonds de développement durable un mécanisme alimentant une prestation annuelle en proportion des recettes du service, ainsi

Il n'y a pas de modèle universel en matière de tarification pour faire face à la diminution des consommations d'eau. D'un point de vue contractuel il n'y a pas de modèle de rémunération unique.

Loïc MAHEVAS

qu'un mécanisme de bonus-malus selon lequel si le délégataire n'a pas atteint ses objectifs contractualisés, il paiera des pénalités pour alimenter ce fonds. Cela servira à financer des actions de développement durable : de la production d'énergie propre ou la mise en place de moyens destinés à la maîtrise des ressources.

On ne peut pas totalement s'affranchir des consommations dans un modèle économique de financement des services d'eau.

Brigitte BROGAT, Union Sociale pour l'Habitat (USH)

Clarifier le discours sur le prix, la ressource et la solidarité

Le mouvement HLM n'est pas spécialiste de l'eau mais un gestionnaire. Propriétaires d'infrastructures que nous devons maintenir en état, nous sommes devenus une interface entre le fournisseur d'eau et le locataire HLM, qui n'est pas un abonné au service d'eau. Ce métier d'interface nous a amenés à nous poser des questions d'ordre général d'une part, sociales d'autre part, liées à notre métier de bailleur.

La qualité de l'eau est un acquis, le locataire considère que c'est un dû. Une confiance s'est établie. En revanche, la rareté de la ressource est vécue de manière paradoxale car on a le sentiment que la ressource est abondante et pourtant perpétuellement remise en cause. Les locataires nous ont demandé de mettre en place du comptage secondaire, divisionnaire. Ce comptage divisionnaire en relais du distributeur est-il toujours pertinent? Le développement durable est-il pris en compte par nos locataires? La véracité du syllogisme de la rareté et du prix de l'eau est-elle toujours d'actualité? **Le sujet est**

Nous souhaitons un discours clarifié sur la ressource, sur les principes essentiels de solidarité envers les plus modestes et un principe de compensation plus efficace.

Est-ce au consommateur de payer pour une pollution qui n'est pas toujours de son fait ?

Brigitte BROGAT



ambigu et nous avons besoin d'un discours clarifié.

Comment justifier l'évolution du prix de l'eau ? La totalité du territoire est raccordée à des réseaux d'eau potable et d'assainissement. On n'est pas certain de générer à partir des investissements déjà réalisés de nouvelles capacités de réinvestissement. Ne peut-on pas gagner des gains de productivité en réduisant les pertes sur le réseau, en améliorant le rendement et les réinvestir ? En ce qui concerne la qualité de l'eau, le consommateur doit-il payer une pollution qui n'est pas toujours de son fait et dont il n'est pas toujours responsable ?

J'en viens à la particularité de notre métier, au rôle de bailleur. Depuis vingt ans les locataires HLM ont demandé des compteurs individuels même si ce n'est pas rentable, pour maîtriser les charges et ne pas payer pour le voisin. Le paiement au volume est généralisé mais il ne se fait pas

Ci-dessus, Brigitte BROGAT.

Ci-dessous, Gérard DARAS, vice président du Syndicat Interdépartemental de l'Eau Seine Aval (SIDESA).

sans mal. Si des efforts sont faits, il y a encore des contentieux, des plans d'apurement des impayés difficiles à gérer. L'individualisation des contrats, vers laquelle nous avons souhaité aller, a été peu efficace. Cette question renvoie à la capacité d'apporter un service plus important aux usa-

compensation plus efficace. Il faut une meilleure connaissance des indicateurs de performance afin qu'il y ait une interprétation mieux partagée. Il faut aussi une réflexion sur le service final à l'utilisateur et sur l'abonné.

Marc RENAUME, président de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E)
Mettre en œuvre des solutions innovantes

La France, sauf dans des cas ponctuels et à des périodes précises, est un pays largement doté de ressources en eau. Le rendement de réseaux ne fait pas économiser une quantité d'eau, car quand elle passe à travers les réseaux elle est restituée dans le milieu naturel. Renouveler un kilomètre de conduite coûte cent mille euros. Réparer une fuite, mille euros. Avec une approche économique, il faut attendre d'avoir cent fuites au kilomètre pour changer le tuyau. Il y a des limites économiques qu'il ne faut pas vouloir dépasser. 95 % de rendement d'un réseau c'est bien dans certains cas, pas dans d'autres. Il faut faire attention à la pression actuelle sur le rendement à 100 %. Cela n'a pas de sens économiquement et ne sert pas l'intérêt collectif.

Pour mettre en place un financement durable, respectueux de l'environnement et des personnes en difficulté, il ne faut pas opposer les modèles et les compétences. C'est sous la responsabilité des élus que les opérateurs publics ou privés,

Il existe tout un arsenal juridique et contractuel qui permet, là où la volonté politique est présente, de mettre en œuvre des solutions innovantes pour le financement de l'eau. Il n'est pas nécessaire de légiférer.

Marc RENAUME

gers d'une meilleure équité et d'une meilleure transparence des coûts. **Le prix de l'eau, en vingt-cinq ans, en euro constant, a été multiplié par trois**, cinq euros par mètre carré de logement, variable selon le territoire. Ce coût résulte d'une stagnation des consommations. **Ce n'est pas un dérapage de l'usage mais du coût unitaire** qui, justifié ou pas, génère une dépense annuelle de 332 euros. L'eau peut aller jusqu'à 5 % du budget annuel d'un ménage : un niveau déraisonnable, qui renvoie aux questions de solidarité et de compensation. Aujourd'hui, le Fonds de Solidarité Logement n'est pas suffisant.

Nous souhaitons un discours clarifié sur la ressource, sur les principes essentiels de solidarité envers les plus modestes et un principe de





Si on veut un système de financement de l'eau juste et équitable, il faut que nous trouvions une formule qui ne crée pas une usine supplémentaire pour la gestion des dossiers.

Les coûts évités grâce à une politique préventive dans les domaines de la santé et de l'écologie sont une économie qui nous permettra, peut-être, de stabiliser les prix, voire de les diminuer

André FLAJOLET

peuvent apporter dans la réflexion et dans la mise en œuvre de solutions. Nous ne saurons pas faire baisser le prix de l'eau en France. Il faut le contenir et tant que possible. En moyenne, au plan national, le poids des dépenses liées à l'eau et à l'assainissement dans le budget des ménages est de 0,8 %, poids stable, même si le prix de l'eau a augmenté. Quant aux services collectifs, ils ont une structure de coûts qui se situe entre 80 et 90 % en coûts fixes. Leurs recettes sont, à 80 %, proportionnelles au volume vendu. La difficulté se situe dans ce lien. Comment, alors que les recettes baissent, progresser et répondre aux nouveaux enjeux ? Face aux poussées réglementaires, à la baisse des volumes, ainsi qu'à l'élargissement des missions confiées aux services publics de l'eau, le débat demeure entre ce qui doit être payé par la facture d'eau et ce qui doit être payé par le contribuable. **La facture d'eau ne pourra pas tout supporter.** Il faut trouver un accord sur les priorités des services, très différents qu'il soit ruraux ou urbains. La santé et l'assainissement

Ci-dessus à gauche, Mar RENAUME, à droite, André FLAJOLET.

Ci-dessous, Daniel MARCOVITCH, vice président du SIAAP, Conseiller de Paris.

sont des priorités. Les politiques de gestion patrimoniales sont très actives : décidées par les élus, les opérateurs peuvent les conseiller et y participer. Une autre piste consiste à **innover dans l'ingénierie contractuelle.** Le rendement de réseau c'est bien, mais d'autres paramètres peuvent faire l'objet de clefs de rémunération à la performance, comme la



qualité de l'eau, l'assainissement ou le niveau de service.

Il n'est pas nécessaire de légiférer. Il existe tout un arsenal juridique et contractuel qui permet, là où la volonté politique est présente, de mettre en œuvre des solutions innovantes. Il faut laisser de la place à la créativité dans le cadre du respect des lois.

Enfin, il y a la **question sociale. La question de la partie fixe est centrale.** Il y a de nombreux pays dans lesquels la partie fixe est supérieure à 50 %. En France, la partie fixe n'est que de 6,5 % en moyenne. L'augmentation des parties fixes placerait les 0,5 % de la population faisant partie des plus démunis dans des difficultés plus grandes. Il faut une aide renforcée à leur égard.

André Flajolet, député, président du Comité National de l'eau (CNE)

Les priorités du législateur

92 % de textes d'application de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques sont parus. C'est une loi effective. Désormais, quels sont les problèmes devant lequel se trouve le législateur ?

Premièrement **c'est l'article 1 de la loi de simplification du Droit actuellement en discussion devant le Parlement, visant à imposer la responsabilité financière du distributeur lorsqu'il y a des fuites sur le domaine privé.**

Deuxièmement, dans le cadre de la discussion du Grenelle 2, je présenterai



Il faut mettre en place un traitement préventif de tarification sociale qui ne soit pas assis sur une facture, inexistante pour les habitants d'immeubles collectifs.

Daniel MARCOVITCH,
conseiller de Paris

un amendement visant à réaliser **le service unifié de l'assainissement**. Les responsables de l'assainissement s'arrachent les cheveux parce qu'ils sont allés trop ou pas assez loin. Nous sommes au milieu du gué. La France qui lutte pour l'assainissement des eaux usées dans les pays pauvres doit en faire un impératif de première nécessité pour son territoire. Si nous ne

réalisons pas ce service unifié, nous risquons de créer des charges supplémentaires en termes administratifs et laisser se développer des réalisations qui n'auront que les apparences de la technicité et de l'efficacité. Ce que nous installons doit être efficace et compatible avec le milieu récepteur. C'est un principe d'équité qui concerne l'ensemble des citoyens.

Troisièmement, **la tarification sociale**, nécessaire pour une partie infime de la population mais cumulant les difficultés. Ce qui est fait est inégal sur le territoire national, puisque cela dépend du département, ce qui remet en cause l'équité territoriale. Si on va vers un système permettant d'avoir un traitement à la fois juste et équitable, il faut que nous trouvions

une formule qui ne crée pas une usine supplémentaire pour la gestion des dossiers.

Quatrièmement, il faut réécrire **les textes sur l'instauration de la taxe pluviale des eaux urbaines**. Le taux est modeste dans la loi sur l'eau. Il ne s'agit pas de l'imposer, mais de le proposer en termes alternatifs car des efforts ont été faits pour éviter des autoroutes de l'eau en même temps que l'urbanisation et l'imperméabilisation.

Il faut insister sur la cohérence entre ceux qui réfléchissent et ceux qui travaillent. Faire en sorte qu'il y ait **un pouvoir incitatif de réalisations par les établissements publics territoriaux de bassin**. Ces outils stratégiques, si l'on veut faire de l'aménagement urbain ou rural sur des territoires cohérents, ne peuvent pas rester dans l'artisanat. Lorsque les territoires ne sont pas cohérents les aménagements ne le sont pas.

Enfin dans **le domaine de la santé et des substances dangereuses**, la politique est aujourd'hui essentiellement européenne. Il ne suffit pas qu'il y ait des textes, **il faut qu'il y ait une application et une vérification**. Le sommet de Copenhague ouvre des perspectives pour que le grand cycle de l'eau reçoive une politique de prévention avant d'être curative. Les coûts évités dans ces domaines sont une économie fondamentale qui nous permettra peut-être de stabiliser les prix, voire de les diminuer.



**Retrouvez l'intégralité des actes
sur www.cerclefrancaisdeleau.fr**



Les débats ont été animés par Pierre VICTORIA, délégué général du CFE
Cette synthèse a été réalisée sous la responsabilité de l'équipe permanente du CFE :
Louise LAMODIÈRE-QUINCHON et Pierre VICTORIA.

CERCLE FRANÇAIS DE L'EAU
21, rue La Boétie, 75008 Paris
www.cerclefrancaisdeleau.fr

Photographies : Laurence Vidal



Le colloque a été organisé
par le CFE avec le soutien
du ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement Durable et de la Mer